



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE, S'EST REGULIEREMENT REUNI, SOUS L'AUTORITE DE SON PRESIDENT, M. CHRISTOPHE FIORENTINO

LE JEUDI 22 JUN 2017
A 15 H 30
SALLE DES FLORIBONDAS
A CANNES LA BOCCA

OBJET CREATION D'UNE COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INCIVISME, LA FRAUDE ET LES ACTES DE DELINQUANCE

LE PRESENT CONSEIL A ETE CONVOQUE, PAR VOIE POSTALE, LE 12 JUN 2017, SOIT PLUS DE 10 JOURS FRANCS AVANT SA TENUE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

ETAIENT PRESENTS

- M. Christophe FIORENTINO, Président
Mme Josette BOURDOULEIX
M. Fabien DUCASSE
Mme Nicole ESNALUT
Mme Suzanne FIOUPOU
Mme Véronika HIAULME
M. Michel HUGUES
Mme Elisa LETELLIER
M. Jean MELLAC
M. Jean PALAU
Mme Gisèle RENDA
Mme Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE
M. Claude RIALANT
Mme Claude SECONDY, Vice-Présidente

AVAIENT DONNE PROCURATION

- M. le Maire David LISNARD à M. Christophe FIORENTINO, Président
M. Auguste DERRIVES à M. Michel HUGUES
Mme Danielle JOURNO à Mme Josette BOURDOULEIX
Mme Christine LEQUILLIEC à Mme Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE
M. René MULLER à M. Jean MELLAC
M. Olivier VASSEROT à M. Jean PALAU

ETAIT EXCUSE

- M. David BAYLE

ETAIT ABSENT

- M. Jacques VARRONE

AVEC 21 ADMINISTRATEURS PRESENTS OU REPRESENTES, LES CONDITIONS DE QUORUM PREVUES PAR L'ARTICLE R.421-13 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ETAIENT BIEN REUNIES ET LE CONSEIL A PU VALABLEMENT DELIBERER.

ASSISTAIENT EN OUTRE A LA SEANCE :

POUR L'OFFICE DE L'HABITAT

La Direction de l'Office :

- M. Pascal VEROT, Directeur Général

Les Responsables de Pôles et/ou de Services :

- M. Robert SECCHI, Directeur du Développement
Mme Médjouza AGGABI, Directeur de la Gestion Locative
M. David RODRIGUES, Responsable du Service Finances et Comptabilité
Mme Sandrine BERENQUER, Responsable du Service Juridique

Le Secrétariat de Direction :

- Mme Audrey GENESTAL, Assistante Juridique

Représentant le Comité d'Entreprise :

- Mme Muriel FUMEY

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES :

- Mme Laure NICOLAS
Chef du Service Urbanisme et Habitat
DDTM - Excusée -

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS :

- Mme Sophie MIGOULE, Directrice Habitat

LE COMPTABLE PUBLIC :

- M. Philippe BOREY
Chef des Services Comptables



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
CANNES PAYS DE LERINS
22 Boulevard Louis Négrin
C.S. 50005
06156 CANNES LA BOCCA CEDEX

30

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 22 JUIN 2017

**OBJET : CREATION D'UNE COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INCIVISME,
LA FRAUDE ET LES ACTES DE DELINQUANCE**

**DIRECTION
GENERALE**

LE PRESIDENT EXPOSE :

Lors des Conseils d'Administration des 24 mars et 5 avril 2017, la Gouvernance a émis le souhait de créer une commission de « Lutte contre l'incivisme, la fraude et les actes de délinquance ».

Car, au-delà des obligations premières des locataires : paiement du loyer, entretien du logement « en bon père de famille », le locataire doit se conformer aux règles du bien vivre ensemble et ne pas nuire à la vie en collectivité.

Or, les actes d'incivilité et de délinquance, qui tendent à s'accroître, portent atteinte aux résidences et la vie des autres locataires qui aspirent **légitimement** à la tranquillité.

C'est pourquoi, l'objectif de cette commission vise à créer un **groupe de travail transversal dédié exclusivement au traitement de ces problématiques.**

S'agissant d'une expérimentation, la commission s'attachera, dans un premier temps, à examiner et rechercher des solutions sur le périmètre cannois, dès lors que l'Office détient près de 70% de son patrimoine sur Cannes et Cannes la Bocca.

LES MISSIONS DE LA COMMISSION :

1/ La commission sera chargée d'établir un rapport visant à :

- ✓ Réaliser un état des lieux et identifier les dispositifs mis en place par l'Office, afin de lutter contre l'incivisme, la fraude et les actes de délinquance ;
- ✓ Proposer de nouveaux dispositifs pour lutter contre l'incivisme, la fraude et les actes de délinquance ;

2/ La commission pourra être saisie, sur proposition du Président, des questions entrant dans le champ d'application de la commission avec possibilité d'entendre les personnes ou organiser sur site une visite ;

3/ Chaque année, un rapport sera établi sur les actions menées et l'évaluation de la politique publique ;

4/ La commission proposera des opérations de communication destinées à faire connaître aux locataires les actions menées sur le sujet.

LA COMPOSITION DE LA COMMISSION :

- ✓ Membres du CA :
 - Le Président
 - 5 Administrateurs (désignés lors de la présente séance) dont :
 - 2 représentants la Collectivité de rattachement désignés parmi les Membres désignés au sein du Conseil Communautaire (élus, personnalités qualifiées, élus de Collectivités de rattachement, représentant le logement des personnes défavorisées)
 - ❖ Mme Claude SECONDY
 - ❖ M. Jean MELLAC
 - 1 représentant les partenaires Socioprofessionnels du Logement
 - ❖ M. Jean PALAU
 - 2 représentants les locataires
 - ❖ Mme Nicole ESNAULT
 - ❖ M. Josette BOURDOULEIX
- ✓ Personnel de l'Office :
 - Le Directeur Général
 - Le Responsable du Service Juridique
- ✓ Ville de Cannes :
 - 1 représentant de la Direction municipale de la politique des quartiers,
 - 1 représentant de la Police Municipale,
- ✓ Etat :
 - 1 représentant de la Police Nationale.

Soit 11 membres.

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION :

- ✓ La commission se réunira une fois par trimestre, sur convocation écrite avec la transmission d'un ordre du jour, déterminé sur proposition du Président.
- ✓ Les membres de la commission peuvent demander de porter à l'ordre du jour une question en l'adressant au Président, qui fixe l'ordre du jour.
- ✓ Un rapporteur, membre du C.A. et de ladite commission sera désigné pour traiter les questions ponctuelles d'auto-saisine. Il disposera d'un délai de trois mois pour rendre des propositions concrètes après avis de la commission.

Le travail de la commission ainsi que les projets seront ensuite transmis pour vote à la présente Assemblée Délibérante.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL :

- D'entériner la création de la Commission « de lutte contre l'incivisme, la fraude et les actes de délinquance » ;
- D'autoriser le Directeur Général à signer tous documents utiles à la bonne réalisation de cette opération.

**LE CONSEIL ADOPTE
CERTIFIE CONFORME
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

